



ADDENDA # 1

Date: 6 Juillet 2017

Projet: DOC – Services de réfrigération (plus de 5 tonnes)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Annexe B – Énoncé des Travaux, Section 4 Conditions d'exécution du travail

REPLACER:

« 30. L'entrepreneur doit avoir l'équipement suivant disponible et en stock en tout temps : »

PAR :

30. L'entrepreneur doit avoir les équipements suivants sur place dans un délai de 72 heures, suivant l'approbation du gestionnaire des installations d'effectuer des travaux de réparation ou d'installation :

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.